



HAL
open science

De la négation à l'affirmation de la citoyenneté des femmes chez les réformateurs masculins anglais (1774-1795)

Rémy Duthille

► **To cite this version:**

Rémy Duthille. De la négation à l'affirmation de la citoyenneté des femmes chez les réformateurs masculins anglais (1774-1795). Citoyenneté et liberté dans l'Empire britannique et les jeunes États-Unis: XVIIe-XIXe siècles, 2021. hal-03354834

HAL Id: hal-03354834

<https://hal.science/hal-03354834>

Submitted on 29 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Rémy Duthille, Université Bordeaux Montaigne

**De la négation à l'affirmation de la citoyenneté des femmes
chez les réformateurs masculins anglais, 1774-1795**

On mesure aujourd'hui la contribution de certains hommes pionniers dans le développement du féminisme britannique grâce à plusieurs ouvrages récents, à commencer par celui d'Arianne Chernock, publié en 2010, *Men and the Making of Modern British Feminism*. La même année, un ouvrage collectif codirigé par Martine Monacelli et Michel Prum posait en introduction qu'il existe bien des hommes féministes et se penchait sur « dix pionniers britanniques » du long dix-neuvième siècle¹. Arianne Chernock ne remonte guère avant les années 1790, sinon pour souligner l'apport de l'historiographie écossaise, chez Alexander Jardine par exemple. Dans son histoire des femmes, publiée en 1788, Jardine juge en effet qu'on peut mesurer l'état d'une civilisation au statut qu'y occupent les femmes, et il imagine la possibilité d'une représentation politique féminine². Quant à Martine Monacelli, elle recense dans son introduction un certain nombre d'hommes favorables à l'amélioration de la condition féminine, en remontant à Erasme ; le XVIIIe siècle, malgré son effervescence intellectuelle, reste marqué par un discours très inégalitaire, même si un James Burgh, dans les années 1750-1760, défend l'éducation des filles et si « un idéal de domesticité fondé sur l'exemple des femmes antiques » se répand en Angleterre à la fin du siècle.³

1 Monacelli Martine, et Prum Michel (dir.), *Ces Hommes qui épousèrent la cause des femmes: dix pionniers britanniques*, Ivry-sur-Seine, L'Atelier, 2010.

2 Chernock Arianne, *Men and the Making of Modern British Feminism*, Stanford, CA, Stanford University Press, 2010, p. 106, 112.

3 Monacelli Martine, « Introduction : Des hommes "féministes" ? », dans *Ces Hommes qui épousèrent la cause des femmes*, éd. par M. Monacelli et M. Prum, op. cit., p. 36.

Ce chapitre n'a pas pour objet de remettre en question les périodisations dégagées par l'historiographie récente, et encore moins de présenter un pionnier inconnu et antérieur aux autres. Il s'agit plutôt de remonter aux décennies précédentes et de montrer comment des réformateurs britanniques, des années 1760 aux années 1790, envisageaient le rôle politique des femmes. Aucun d'entre eux ne défendait le suffrage des femmes, mais certains traitaient de leur influence politique, pour la déplorer ou pour la saluer. Chernock a souligné que le féminisme de Mary Wollstonecraft et d'autres n'a pas inventé de nouveau langage, de nouveau paradigme discursif au sens de Quentin Skinner et de John Pocock⁴, mais adoptait, en les modifiant, les langages sociopolitiques déjà établis : droit naturel, constitution ancienne, sensibilité, utilitarisme et histoire spéculative des Lumières écossaises. Autrement dit, le vote des femmes aurait pu être défendu avant la *Défense des droits de la femme* de Mary Wollstonecraft (1792), tous les outils intellectuels étant déjà disponibles. Il s'agit ici d'examiner le début de prise en compte de la citoyenneté des femmes dans le discours réformiste d'avant la *Défense* de Wollstonecraft. Le suffrage était réservé implicitement aux hommes et il a fallu que l'exclusion des femmes perde ce caractère d'évidence et devienne explicite. Il a fallu commencer à justifier l'exclusion politique des femmes, qui allait de soi jusqu'alors : même s'il s'agit toujours d'exclusion, ces justifications peuvent être considérées comme un progrès puisqu'elles ouvrent la possibilité de débat, de contradiction et donc de réfutation. Cependant, la question du suffrage, on va le voir, n'était pas posée comme les autres sujets portant sur la citoyenneté, comme par exemple le vote des pauvres, ou la rotation des fonctions électives. Les règles argumentatives utilisées pour ces sujets étaient mises de côté dès lors qu'il s'agissait d'exclure

4 Parmi une littérature foisonnante, on peut lire, en français : Julien Vincent, « Concepts et contextes de l'histoire intellectuelle britannique : l'«Ecole de Cambridge» à l'épreuve », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 50, 2003, p. 187-207.

les femmes du vote. Ce faisant, il est possible de dégager une très grande continuité des années 1770 au début du dix-neuvième siècle.

Ce chapitre porte sur les réformateurs en couramment qualifiés de « radicaux » parce qu'ils exigeaient une réforme « radicale », profonde, de la représentation parlementaire, éliminant les abus et élargissant le vote : certains exigeant le suffrage universel masculin, mais aucun le suffrage féminin⁵. Ce sont ces pamphlétaires qui ont dû, pour la première fois depuis au moins la Révolution anglaise des années 1640, justifier l'exclusion des femmes, passer de l'implicite à l'explicite.

Parmi ces pamphlétaires, James Burgh offre un bon point de départ⁶. Ce pasteur dissident de Newington Green, près de Londres, a défendu l'éducation des filles, mais aussi élaboré une idéologie républicaine qui réserve aux femmes une place moins enviable que ne le laisserait croire son seul traité d'éducation. L'œuvre de Burgh exerça une grande influence posthume sur les réformateurs de la **Société d'information constitutionnelle (*Society for Constitutional Information*, en abrégé *SCI*)**, actifs dans les années 1780 ; c'est eux dont il faudra ensuite analyser le discours sur la citoyenneté féminine, un discours rare, mais qui rompt tout de même le silence de l'exclusion implicite. Ces hommes des classes moyennes, comme l'officier de marine John Cartwright ou le pasteur dissident Richard Price, défendaient le suffrage universel masculin, au moins en théorie, mais refusaient aux femmes le privilège du vote.

5 Je me permets de reprendre certains éléments de : Duthille Rémy, *Le Discours radical en Grande-Bretagne, 1768-1789*, Oxford, Oxford University Press, 2017, p. 158-162. Ce chapitre replace le traitement de la citoyenneté des femmes par les radicaux dans une perspective plus vaste.

6 Sur James Burgh, voir: Hay Carla B, *James Burgh, Spokesman for Reform in Hanoverian England*, Washington, DC, University Press of America, 1979; Kramnick Isaac, *Republicanism and Bourgeois Radicalism: Political Ideology in Late Eighteenth-Century England and America*, Ithaca, NY, et Londres, Cornell University Press, 1980.

Les radicaux de la **SCI**, fondée en 1780, partagent une conception austère de la vertu antique réservée aux hommes. Par l'intermédiaire de la tradition des Vieux *Whigs*⁷, puis de John Wilkes et de James Burgh, ils héritent de l'idéologie de l'humanisme civique, qui fait de la vertu le pilier de la préservation de la république. L'intrusion des femmes dans la sphère politique est accusée de saper la vertu des hommes en les efféminant⁸. Les patriotes revendiquent donc leur masculinité et dénigrent les aristocrates qui en manquent. Plus que les femmes, c'est le féminin qui menace la vie publique ; aussi les hommes efféminés, les *fops*, sont-ils plus dangereux que les femmes elles-mêmes. John Wilkes déclare ainsi qu'il possède assez de la vertu des Grecs et des Romains pour préférer porter des toasts patriotiques avec de vigoureux défenseurs de la liberté que de boire du chocolat avec des courtisans efféminés. Son libertinage attirait de nombreux jeunes hommes de Londres vers ce que l'historien John Brewer a appelé une « politique du plaisir » valorisant une masculinité agressive⁹.

Pourtant, les radicaux de la **SCI** cherchent souvent à se distancer des outrances hédonistes de Wilkes, qui choquent les pasteurs comme Price. Ils doivent plus à James Burgh, dont les trois volumes de *Political Disquisitions* (1774-1775) leur offrent un ample catalogue d'arguments et d'exemples historiques¹⁰. Chez Burgh, les femmes apparaissent soit comme des victimes potentielles à protéger (veuves sans défense, vierges convoitées par des

7 Pocock J.G.A., *Le Moment machiavélien*, trad. L. Borot, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Léviathan », 1997, ch.14.

8 Sur le concept ambivalent d'*effeminacy* (efféminement), qui ne fait pas référence à l'homosexualité, mais à l'influence qu'a sur les hommes la fréquentation des femmes, voir : Cohen Michèle, *Fashioning Masculinity : National Identity and Language in the Eighteenth Century*, Londres et New York, Routledge, 1996, p. 5-10; Clark Anna, « The Chevalier d'Eon and Wilkes: Masculinity and Politics in the Eighteenth Century », *Eighteenth-Century Studies*, 32, 1998, p. 19-40; Wilson Kathleen, *The Sense of the People: Politics, Culture and Imperialism in England, 1715-1785*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 53.

9 *North Briton*, n°15, vol.1, p.140; Brewer John, *Party Ideology and Popular Politics at the Accession of George III*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, p. 191.

10 Burgh James, *Political Disquisitions: or, an Enquiry into Public Errors, Defects, and Abuses...*, London, E. and C. Dilly, 1774-1775, 3 vols.

libertins), soit comme des êtres monstrueux, adultères ou assoiffés de pouvoir qui transgressent l'ordre des choses¹¹. Or, comme « la corruption des mœurs risque de provoquer le déclin de l'empire¹² », les femmes font peser un danger immense sur la république dès qu'elles sortent de leur sphère, et Burgh d'évoquer la décadence de l'empire romain avec une certaine délectation. Il salue les châtiments infligés aux femmes adultères dans diverses sociétés et avoue sa préférence pour la législation cromwellienne (qui prévoyait la peine capitale)¹³. Trois femmes échappent à la colère de Burgh : l'historienne républicaine Catharine Macaulay, l'épistolière Lady Mary Wortley Montagu, et la tsarine de Russie Catherine II. Burgh, tout républicain qu'il était, n'en admirait pas moins le despotisme éclairé de Catherine la Grande, et dans les années 1750, il a approché la princesse de Galles Augusta, espérant qu'elle soutiendrait ses projets de réforme morale. Il conçoit donc que le pouvoir de femmes de sang royal puisse être bénéfique, mais refuse toute participation politique à la grande masse des femmes ordinaires.

L'influence de Burgh est ambivalente, car s'il a légué à ses successeurs un corpus républicain misogyne, il a également aidé Mary Wollstonecraft. Celle-ci a lu et assimilé ses *Thoughts on Education* (1747), qui s'adressent avant tout aux garçons mais proposent un idéal et un programme non spécifiquement masculins et donc adapté aux deux sexes¹⁴. Burgh fut un des avocats les plus persuasifs des Dissidents rationalistes, dont l'idéal conjugal et pédagogique valorisait la raison et imposait la recherche de la vérité ; ces injonctions libératrices permettaient

11 Ce discours sur les femmes est diffus dans l'œuvre, mais plus précis dans quelques chapitres du livre « Of Manners » : « On Lewdness » et « Influence of Education upon Manners » (Burgh J., *Political Disquisitions...*, op. cit., vol. 3, p. 130-159). Pour l'image de la jeune fille menacée par un libertin, voir par exemple vol. 2, p. 249.

12 Burgh J., *Political Disquisitions...*, op. cit., vol. 3, p. 136.

13 Burgh J., *Political Disquisitions...*, op. cit., vol. 3, p. 130-150.

14 Monacelli M., « Introduction : Des hommes "féministes" ? », op. cit., p. 36 ; Jones Vivien, « Wollstonecraft and the Literature of Advice and Instruction », dans *The Cambridge Companion to Mary Wollstonecraft*, éd. par Claudia L. Johnson, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 125.

d'élaborer un idéal de vie non-genré, accessible aux femmes. La veuve de Burgh a d'ailleurs aidé Mary Wollstonecraft, de diverses manières, à l'époque où elle fondait une école de jeunes de filles dans le village de Newington Green¹⁵. La jeune femme a trouvé dans les traités de Burgh nombre de thèmes moraux ; comme lui, elle n'a de cesse de critiquer de la manipulation par les femmes des hommes détenteurs de pouvoir, faite d'hypocrisie, d'intrigue, de fausse soumission qui permet d'obtenir un ascendant illégitime sans assumer la responsabilité du pouvoir.

La misogynie de Burgh se retrouve, édulcorée, chez plusieurs pamphlétaires de la *SCI*. Chez certains, comme Price, la présence politique des femmes n'apparaît qu'en creux, au sein des signifiants *effeminate* et *effeminacy*, qui témoignent de la prégnance du discours républicain de l'humanisme civique. John Cartwright, quant à lui, s'évertue à répéter que le patriotisme est un devoir qui incombe aux hommes : « décliner les devoirs du patriotisme est une bassesse indigne du caractère masculin »¹⁶. Ces appels à la virilité politique ponctuent toute son œuvre, jusqu'à son décès en 1824, et on les retrouve chez d'autres radicaux dans d'autres tendances politiques également.

15 Tomalin Claire, *The Life and Death of Mary Wollstonecraft*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1974, p. 32-35, 37, 40, 42. Tomalin imagine que Mrs Burgh a pu aider Wollstonecraft à rédiger ses *Thoughts on the Education of Daughters*, un ouvrage inspiré en partie de James Burgh.

16 « to decline its duties, is a meanness unworthy the manly character » : Cartwright John, *American Independence the Interest and Glory of Great-Britain. A New Edition. To Which Is Added, a Copious Appendix, Containing ... a Letter to Edmund Burke, Esq; ... And a Postscript, ...* Londres, 1775, p. iv-v. Plus loin, il félicite un auteur car : « he has, with a generous warmth, becoming an Englishman, appealed to the manly sense and to the virtue of his country » (p.6).

Avant la Révolution française, aucun radical ne défend le droit de vote des femmes, et ils répugnent même à discuter la question¹⁷. En témoigne, en 1782, leur réaction à une lettre circulaire rédigée par les Volontaires irlandais, qui demandaient à six réformateurs anglais des conseils sur la composition et le mode d'élection d'un futur parlement irlandais¹⁸. Les Volontaires ne posaient pas la question du vote des femmes, qu'ils n'envisageaient pas. Un seul des six répondants, Christopher Wyvill, mentionne les femmes dans un passage où il explique que le vote est « un privilège et un mandat » confié aux électeurs. Le législateur est en droit d'en priver ceux qui risqueraient d'en faire usage à des fins contraires au « bien public », au même titre qu'il le fait pour « les femmes, les mineurs, et les personnes de quelques autres catégories »¹⁹. L'incapacité citoyenne des femmes n'est pas problématisée en tant que telle, mais renvoyée à une catégorie d'exclusions motivées par des raisons diverses.

Ce sont les détracteurs des radicaux qui posent la question du suffrage féminin. Le méthodiste John Wesley présente la position contractualiste de Price qui postule l'égalité et la liberté naturelles des êtres humains. Wesley en tire toutes les conséquences : « [q]ui est le peuple? Est-ce *chaque homme, femme et enfant* ? Pourquoi ne serait-ce pas le cas ?²⁰ » Si les femmes font partie du

17 Les positions de quelques radicaux sont résumées dans : Dickinson H. T., *Liberty and Property: Political Ideology in Eighteenth-Century Britain*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1977, p.253 ; Clark Anna, *The Struggle for the Breeches. Gender and the Making of the British Working Class*, Berkeley, CA, University of California Press, 1995, p. 141-145.

18 Sur cette circulaire et son contexte, je me permets de renvoyer à : Duthille R., *Le Discours radical...*, op. cit., p.155-157, 162-172, 284-285.

19 « [B]oth a privilege and a trust [...] the public good [...] women, minors, and persons of some other descriptions » (*A Collection of the Letters Which Have Been Addressed to the Volunteers of Ireland, on the Subject of a Parliamentary Reform, by the Earl of Effingham, Doctor Price, Major Cartwright, Doctor Jebb, and the Rev. Mr. Wyvill*, Londres, J. Stockdale, 1783, p. 27, 28). Burgh aussi mentionne les femmes au sein d'une énumération désordonnée des personnes inéligibles aux Communes : « noblemen, clergymen, women, lunatics, commissioners of customs, and several other placemen, are not eligible » (Burgh J., *Political Disquisitions...*, op. cit., vol.1, p.214).

20 « *Who are the people ? Are they every man, woman, and child? Why not?* » : Wesley John, *Thoughts Concerning the Origin of Power*, Bristol, W. Pine, 1772, p.

peuple, poursuit Wesley, au nom de quoi leur refuser le droit de vote ? Ce n'est pas pour réclamer le droit de vote des femmes que Wesley utilise de tels arguments, mais pour ridiculiser les principes de Price, qu'il trouve fort « démocratiques » au sens négatif qu'avait le terme à l'époque, et dans lesquels il voit une dangereuse source d'anarchie et de guerre civile. Sur ce point (comme sur d'autres), les pamphlets des détracteurs ont l'intérêt de tirer toutes les conséquences des postulats philosophiques des radicaux qu'eux-mêmes n'osaient pas aborder de front.

Price ne prend jamais en compte ces objections et ses œuvres politiques ne disent pas un mot sur les femmes, dont l'exclusion de la citoyenneté reste implicite. Le seul à affronter ces objections est Cartwright, et sa réponse révèle à quel point l'exclusion des femmes va de soi pour lui. « Faute d'arguments contre une représentation égale, certains auteurs ont recouru à un triste expédient et tenté de faire de l'esprit sur ce sujet. Ils se sont plu, en particulier, à avancer que, du moment que cette égalité est due aux hommes, elle doit l'être également aux femmes; et que, dès lors, toutes les femmes, aussi bien que tous les hommes, doivent être libres de voter aux élections. C'est peut-être manquer de politesse que de demander à ces gentlemen s'ils disaient tout cela sérieusement²¹. » La politesse, l'esprit et la galanterie servent à botter en touche. Cependant,

5-6. Wesley reprend la même argumentation, pour réfuter les *Observations on Civil Liberty* de Price, dans *Some Observations on Liberty; Occasioned by a Late Tract*, Édimbourg, 1776, p.15.

21 « For want of arguments against an equality of representation, some authors have been driven to the sad expedient of attempting to be witty on the subject. They have in particular been pleased to advance, that, provided this equality be due to the men, it must equally appertain to the women; and that then of course all the women, as well as all the men, must be free to vote at elections. It might perhaps be a want of politeness to ask these gentlemen if they seriously meant what they said. » Cartwright J., *Take Your Choice*, op. cit., p. 45-46. Cartwright répond ici à Josiah Tucker et à James Macpherson. Soame Jenyns aussi avait évoqué le suffrage des femmes: Jenyns Soame, *Every Man His Own Law-Maker: or, the Englishman's Complete Guide to a Parliamentary Reform: Wherein the Road to National Confusion Is Made Plain and Easy to the Meanest Capacities*, Londres, Stockdale, 1785, p. 18-20.

Cartwright ne s'en tient pas à la dérision et évoque, sans plus de précision, trois sources d'autorité qui toutes subordonnent l'épouse à son mari : la Bible, la *Common Law* et la loi naturelle. Il considère ces références comme trop connues pour mériter d'être citées précisément. Le cas de la *Common Law* est particulièrement intéressant, car le grand juriste Sir Edward Coke affirmait que les femmes n'avaient pas le droit de vote ; quant au juge Blackstone, il a écrit dans une formule restée célèbre que « l'existence légale de la femme est suspendue pendant le mariage »²². Mais ailleurs Cartwright ne se privait jamais d'aller contre l'autorité de Coke et de Blackstone, en ce qui concerne le suffrage universel masculin en particulier. Vera Nünning note, à juste titre, que dans ce passage, Cartwright se fonde sur des arguments d'autorité qui contredisent ses principes radicaux (à la fois les principes qu'il applique aux hommes quand il discute le vote, et le principe d'examen critique de toute autorité reçue). A ses yeux, la subordination juridique des femmes va de soi²³.

En dehors de ces arguments d'autorité, les radicaux utilisent, plus ou moins explicitement, trois arguments contre le vote des femmes. Tout d'abord, il est inutile puisque celles-ci sont représentées par leurs pères ou leurs maris. C'est le modèle patriarcal qui sous-tend la société saxonne tant portée aux nues par les radicaux²⁴. Ensuite, on avance les moindres capacités intellectuelles des femmes et leur plus faible intérêt pour la chose publique. Cartwright pense que la vie politique n'est pas du ressort naturel des femmes, et qu'elles ne désirent

22 Coke Edward, « Fourth Part of the Institutes » (1606), dans *The Selected Writings and Speeches of Sir Edward Coke*, éd. Par Steve Sheppard, Indianapolis, IN, Liberty Fund, 2003, vol. 2, p. 1070; Blackstone William, *Commentaries on the Laws of England*, Oxford, Clarendon Press, 1765-69, vol. 1, p. 430.

23 Nünning Vera, *A Revolution in Sentiments, Manners, and Moral Opinions : Catharine Macaulay und die politische Kultur des englischen Radikalismus, 1760-1790*, Heidelberg, Universitätsverlag C. Winter, 1998, p. 353.

24 L'unité primitive de la société saxonne est le foyer (*household*), et à ce titre le droit de vote aux assemblées revient aux chefs de famille (*householders*), autrement dit aux pères de famille, qui représentent les intérêts de toute leur famille (Hulme Obadiah, *An Historical Essay on the English Constitution*, Londres, 1771, p. 3-16.

pas y participer²⁵. Ses pamphlets sont parfois marqués par une certaine misogynie, les femmes étant critiquées pour leur pusillanimité et leur crédulité²⁶. En 1799, Cartwright ajoute un troisième argument : comme le devoir de porter les armes est le corollaire du droit de vote, les femmes, qui sont dans l'incapacité de remplir ces devoirs militaires, tout autant que les charges publiques, ne devraient avoir aucune prétention au droit de vote²⁷.

Pourtant la participation des femmes aux processus politiques est bien attestée dans les années 1780²⁸. Les femmes aristocrates participent à toutes les formes d'activités électorales autres que le vote lui-même, souvent en continuité avec leurs rôles traditionnels de maîtresse du foyer²⁹. Certaines aristocrates exerçaient un pouvoir de patronage aussi puissant que celui de n'importe quel homme³⁰. Les bourgeoises s'impliquaient aussi dans les élections. En 1780, quelques sociétés de débat s'ouvrent à elles ; une de ces *debating societies* discute des questions de la participation politique, du droit de vote des femmes

25 Cartwright J., *Take Your Choice...*, op. cit., p. 46-47.

26 Voir par exemple : « I think none but old women can suppose them » (Cartwright J., *Take Your Choice...*, op. cit., p. 183) ; « the antipathy of women and children towards vipers and serpents » (Cartwright J., *The Commonwealth in Danger*, Londres, 1795, p.19).

27 Cartwright John, *An Appeal, Civil and Military, on the Subject of the English Constitution*, Londres, 1799, p. 17, cité par Dickinson H. T., *Liberty and Property...*, op. cit., p. 253.

28 Sur les formes de patriotisme accessibles aux femmes britanniques au XVIII^e siècle, voir : Colley Linda, *Britons : Forging the Nation 1707-1837*, New Haven, CT, Londres, Yale University Press, 1992, p. 213-282. Harriet Guest souligne aussi la « féminisation du patriotisme » et l'apparition d'un nouveau modèle de patriotisme fondé sur la sensibilité (Guest Harriet, *Small Change : Women, Learning, Patriotism, 1750-1810*, Chicago, University of Chicago Press, 2000, p.6).

29 Chalus Elaine, « "That Epidemical Madness": Women and Electoral Politics in the Late Eighteenth Century, » dans *Gender in Eighteenth-Century England : Roles, Representations and Responsibilities*, éd. par H. Barker et E. Chalus, Londres, Longman, 1997, p. 151-178 ; Chalus Elaine, « "To Serve My Friends" : Women and Political Patronage in Eighteenth-Century England », et J. S. Lewis, « 1784 and All That : Aristocratic Women and Electoral Politics », dans *Women, Privilege, and Power : British Politics, 1750 to the Present*, éd. par A. Vickery, Stanford, CA, Stanford University Press, 2001, p. 57-88, 89-122.

30 Chalus Elaine, *Elite Women in English Political Life, c.1754-1790*, Oxford, Clarendon, 2005, p.10.

et même des avantages qu'apporterait le vote des femmes à la nation³¹. Les femmes sont actives dans d'autres activités politiques à travers leur rôle de consommatrices et de prescriptrices d'opinion, en particulier dans le boycott du sucre pour protester contre la traite négrière³².

Ce sont là autant d'activité para-citoyennes dont les radicaux ne tiennent aucun compte. Ils ne cherchent pas à enrôler les femmes dans leur combat. Or, quelques femmes ont participé à des actions impliquant des membres de la **SCI**. A Noël 1777, plusieurs femmes anonymes souscrivent à une collecte de fonds pour fournir des habits aux prisonniers américains ; si la *SCI* n'a pas participé officiellement, nombre de ses membres ont participé à une campagne de charité qui avait une dimension politique pro-américaine. La liste des signataires contient deux femmes anonymes et Albinia, Vicomtesse Middleton³³.

Trois femmes dont deux anonymes : la participation féminine aux côtés des radicaux des années 1780 est bien maigre, en contraste éclatant avec le mouvement abolitionniste où elles se distinguent. Il est cependant probable que plusieurs épouses ont joué un rôle d'appui logistique ou de compagnonnage intellectuel. C'est le cas du couple formé par Ann et John Jebb. Ann a écrit des pamphlets et s'est engagée dans plusieurs causes politiques libérales, contre la guerre en Amérique et pour l'extension du droit de vote, en particulier³⁴. Quant à John, membre très actif de la *Society for Constitutional Information*, il défendait le suffrage universel et pensait que la législation était injuste envers les femmes car le contrat de mariage suppose l'égalité des époux. Il écrivait ces lignes révélatrices dans une série de maximes comprenant aussi sa confession de foi

31 Thale Mary, « Women in London Debating Societies in 1780 », *Gender and History*, 7, 1995, p. 5-24.

32 Midgley Clare, *Women against Slavery: The British Campaigns, 1780-1870*, London, New York, Routledge, 1992.

33 *Gazetteer and New Daily Advertiser*, 30 décembre 1777 ; *Public Advertiser*, 14 janvier 1778.

34 Page Anthony, « “A Great Politicianess”: Ann Jebb, Rational Dissent and Politics in Late Eighteenth-Century Britain », *Women's History Review*, 17, 2008, p. 743-765.

religieuse et politique: « [I]es lois d'Angleterre ne traitent pas les femmes justement. Toutes les lois d'infériorité devraient être abrogées. Le contrat suppose l'égalité³⁵. » Son biographe Anthony Page soutient qu'il chérissait en secret l'idée d'accorder aux femmes des droits civiques³⁶. C'est fort probable, mais Jebb n'a jamais publié ses vues sur le suffrage des femmes. Ce sont les détracteurs des réformes qui évoquent les conséquences dévastatrices de la participation accrue des femmes aux affaires publiques, pour dénoncer la potentialité subversive du droit naturel dont se réclament les radicaux. Josiah Tucker imagine ainsi une émeute de femmes réclamant leurs droits civiques³⁷. Les réformateurs se trouvent sur la défensive, et préfèrent garder le silence.

Ce n'est qu'à partir de la *Vindication of the Rights of Woman* de Wollstoncraft, publiée en 1792, qu'ils débattent sérieusement des droits de la femme. Cependant, l'attitude majoritaire reste indifférente ou hostile. Outre Thelwall, déjà mentionné, on peut citer le chef de file whig, Charles James Fox, qui flirte avec le radicalisme et le suffrage universel. En 1797, il déclare à la Chambre des Communes :

Ce doit être le sentiment sincère de chacun des gentlemen qui m'écoutent que toutes les personnes de sexe féminin appartenant aux classes supérieures en Angleterre sont sans doute plus compétentes que la masse indistincte d'individus mâles des classes inférieures auxquels les

35 « Women are not dealt with justly by the laws of the land. All laws of inferiority should be repealed. Compact supposes equality. » Jebb John, *The Works Theological, Medical, Political, and Miscellaneous, of John Jebb, M.D. F.R.S. With Memoirs of the Life of the Author; by John Disney*, Londres, 1787, vol. 2, p. 180.

36 Page Anthony, *John Jebb and the Enlightenment Origins of British Radicalism*, Westport, CT, Praeger, 2003, p. 225.

37 Tucker Josiah, *A Treatise Concerning Civil Government* (1781), dans Goldie Mark (dir.), *The Reception of Locke's Politics*, Londres, Pickering and Chatto, 1999, vol. 4, p. 188-189. Tucker situe ces débordements à St George's Field, là où éclatèrent des émeutes en faveur de Wilkes, puis en 1780 (l'année précédant la publication de son pamphlet), les terribles Gordon Riots qui terrifièrent Londres. Voir aussi Jenyns S., *Every Man His Own Law-Maker...*, op.cit., p. 18-20.

défenseurs du suffrage universel donneraient le droit de vote. Et pourtant pourquoi n'a-t-on jamais imaginé que ce droit puisse s'étendre aux femmes? Pourquoi? Mais parce que la loi des nations et peut-être aussi la loi de la nature rendent ce sexe dépendant du nôtre; et qu'en conséquence leurs voix seraient gouvernées par la position relative qu'elles occupent dans la société³⁸.

Fox renvoie à la nature, argument déjà invoqué par Cartwright. On retrouve exactement le même argument en 1820 chez James Mill, philosophe utilitaire et censément progressiste. Mill soutenait que les femmes n'avaient pas besoin du droit de vote, puisqu'elles étaient représentées par leurs pères ou leurs maris. C'est contre Mill que William Thompson a écrit en 1825 son manifeste féministe *Appel de la moitié du genre humain, les femmes, contre les prétentions de l'autre moitié, les hommes*. Thompson réagissait à un passage de James Mill, qui écrivait en 1820 dans son article « Government » de la cinquième édition de l'*Encyclopaedia Britannica*:

Tous les individus dont les intérêts sont indiscutablement inclus dans ceux d'autres individus peuvent être exclus [des listes électorales] sans inconvénients [...]. On peut considérer aussi les femmes sous ce jour, les intérêts de presque toutes étant compris dans ceux de leur père ou ceux de leur mari³⁹.

Thompson se livre à une critique systématique de la prémisse de Mill, notant par exemple que les fils, plutôt que les filles, avaient en général les mêmes intérêts que leurs filles ; qu'en général les intérêts des femmes étaient différents, voire opposés, à ceux de leurs pères ou de leurs frères.

38 Cité dans Offen Karen, *Les féminismes en Europe, 1700-1950: une histoire politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 117.

39 Cité dans Prum Michel, « William Thompson (1775-1833): aux sources du féminisme socialiste », dans *Ces Hommes qui épousèrent la cause des femmes*, éd. par M. Monacelli et M. Prum, op. cit., p. 71.

La position de Mill, et la critique de Thompson, montrent bien la continuité de la notion de « représentation virtuelle », selon laquelle le député ne représente pas ses électeurs, ni même sa circonscription, mais le peuple (les roturiers) tout entier, ce qui a pour conséquence que ni le corps électoral, ni les députés, n'ont à être une représentation sociologique fidèle de la population. Les classes laborieuses et même certaines villes du royaume peuvent ne pas élire leur représentants sans que, pour autant, la représentation des Communes soit invalidée. C'est cette notion qui justifiait la soumission des colons au motif que leurs intérêts étaient représentés « virtuellement » par le vote des électeurs britanniques. C'est à l'occasion de la crise du Stamp Act (1765) que l'expression apparaît, pour mettre en cause une idée qui existait depuis longtemps. D'après l' *Oxford English Dictionary*, le syntagme « virtual representation »⁴⁰, apparaît pour la première fois dans un pamphlet de Daniel Dulany, un avocat du Maryland alors séjournant à Londres, qui soutient en 1766 que seule l'assemblée coloniale a le droit de taxer les habitants puisqu'ils ne sont pas représentés à Westminster. Le pamphlet de Dulany, l'un des plus influents en Amérique comme en Angleterre, est révélateur du point de vue du genre car Dulany avance un précédent historique: un roi a demandé à des femmes propriétaires terriennes en Irlande d'envoyer des députés pour faire entendre leur avis au sujet de taxes.⁴¹ Mais si Dulany soutient que le Parlement britannique n'a pas de légitimité pour taxer les colonies, il ne demande pas pour autant le droit de vote des femmes qui restent représentées virtuellement. On retrouve la même attitude chez les pamphlétaires britanniques : ils soutiennent les colons au nom parce que leur soi-disant représentation virtuelle à Westminster (que mettent en avant les conservateurs) est une absence totale de

⁴⁰ « Virtual, Adj. and N. », *OED Online* (Oxford University Press) <<http://www.oed.com/view/Entry/223829>>, consulté le 23 février 2019.

⁴¹ Dulany Daniel, *Considerations on the Propriety of Imposing Taxes in the British Colonies, for the Purpose of Raising a Revenue, by Act of Parliament*, Londres, 1766, p.7.

représentation ; mais d'autre part, ils ne tirent jamais les conséquences politiques de la représentation virtuelle des femmes. En 1776, John Cartwright reprenait l'argument américain « Pas de taxation sans représentation » pour demander le suffrage universel masculin en Grande-Bretagne, en soulignant que tous les hommes payaient des impôts, ne seraient-ce que des impôts indirects sur les biens de consommation pour les plus pauvres. Cartwright ajoutait que les Communes représentaient des personnes, non des biens, et que les pauvres sont des personnes tout autant que les riches. Mais les femmes étaient aussi des personnes ; elles étaient également taxées, et Cartwright illustre de façon exemplaire les limites des radicaux qui ne réussissent pas à s'extraire de la notion de représentation virtuelle, malgré leurs dires. Pourtant, en 1793, il réexamina la question du suffrage des femmes et conclut qu'il n'y avait pas d'objections solides : même si les femmes n'ont pas de droits aussi forts que les hommes au vote, parce que la nature leur interdit de porter les armes, elles savent néanmoins travailler et devraient pouvoir choisir leurs députés, qui sont leurs « protecteurs politiques »⁴².

Pendant la Révolution française, d'autres hommes ont défendu le droit de vote des femmes de façon bien plus sérieuse que Cartwright ; c'est le cas, en particulier, de William Hodgson (de la *London Corresponding Society*), de Thomas Spence, utopiste agraire également membre de la *London Corresponding Society*, ou bien de Thomas Starling Norgate, un jeune étudiant de Norwich acquis aux thèses de William Godwin. En 1794-1795, Norgate a publié un essai d'une vingtaine de pages intitulé *On the Rights of Woman* dans le périodique radical édité à Norwich par ses amis libéraux, *The Cabinet*⁴³. Issu du

42 Cartwright John, *A Letter from John Cartwright, Esq. to a Friend at Boston, in the County of Lincoln; and to All Other Commoners Who Have Associated in Support of the Constitution*, Londres, James Ridgway, 1793, p. 65.

43 Norgate Thomas Starling, « *On the Rights of Woman. Part first* », *The Cabinet* 1, 1794, p. 178-185; « *Of the Rights of Woman, in continuation* », *The Cabinet* 2, 1795, p. 36-48.

milieu non-conformiste qui contribua aussi à l'épanouissement intellectuel de Wollstonecraft, Norgate souhaitait aller encore plus loin qu'elle et développer ce qu'elle appelait, dans sa *Défense des droits de la femme*, une « allusion » à la possibilité future d'un vote pour les femmes. Norgate expose des arguments pour le vote, puisant dans le droit naturel, le contractualisme lockien, la théorie de la constitution ancienne avec des précédents saxons, et divers arguments historiques et pragmatiques.

Thomas Spence, pour sa part, a élaboré une utopie, « Spensonia », dans laquelle la propriété commune de la terre par les paroisses permettrait de verser un dividende universel à tous les hommes, femmes et enfants. Dans son utopie, les femmes jouissent d'une égalité presque parfaite car elles votent dans les conseils de paroisse où se prennent les décisions vitales quant aux subsistances et à leur répartition. Ce ne sont pas vraiment des arguments constitutionnels abstraits, mais plutôt la prise en compte des besoins économiques et physiologiques concrets, qui mène Spence à défendre le vote des femmes. Pourtant, il souhaitait les exclure des fonctions électives, car leur faiblesse physique les rendait impropres à la députation ou aux fonctions exécutives. Cela lui fut beaucoup reproché, probablement trop par la critique actuelle qui devrait apprécier que son féminisme (quelles que soient ses arrières pensées possibles et non prouvées) était très remarquable pour son temps.

Si Spence relevait d'un nouveau paradigme, un socialisme agraire fondé sur le droit de subsistance, Norgate reprenait des langages déjà à la disposition des réformateurs avant la Révolution : droit naturel lockien, théorie de l'ancienne constitution, sentimentalisme. Les outils intellectuels étaient déjà disponibles en 1789 pour justifier le vote des femmes, et à cet égard il est instructif de voir Cartwright reconnaître le manque d'objections sérieuses au vote des femmes en 1793, même si on peut regretter que ce moment de lucidité

ait été de courte durée et que Cartwright n'ait pas défendu le suffrage des femmes dans ses nombreux pamphlets postérieurs.

La carrière de Cartwright illustre donc la grande continuité entre les problématiques des années 1770 et celles des premières décennies du XIXe siècle, fondées sur la notion de représentation virtuelle, qui permettait d'exclure les femmes au nom de la nature et d'une dépendance rédhibitoire envers les hommes. Arianne Chernock a souligné le courage des hommes féministes des années 1790, des hommes comme Norgate qui ont affronté l'hostilité de l'opinion publique et les moqueries pour défendre les droits des femmes. Mais elle notait aussi que ce féminisme était chez eux une marque d'ouverture d'esprit et d'adhésion aux idées les plus avancées des Lumières. Certains hommes tiraient gloire et retiraient des bénéfices symboliques de ce féminisme le plus avancé, celui de Wollstonecraft⁴⁴. Dans certains cercles, comme à Londres et à Norwich où évoluaient Godwin et de jeunes hommes comme Norgate, on peut parler de mode intellectuelle. Il est quelque peu difficile de juger Norgate et son *Essai sur le droit de la femme*. Spence a défendu le vote des femmes pendant toute sa vie ; sa pensée a pris un tour de plus en plus féministe, et il est resté pauvre et exclu des cercles du pouvoir. Norgate, à l'inverse, n'a jamais souffert en raison de ses opinions, et il ne s'est pas prononcé en faveur des femmes après son essai, qui ressemble, rétrospectivement, à une folie de jeunesse ou à une manœuvre pour capter l'attention du public et se faire un nom. Chernock l'exonère de ce cynisme, mais Edward Thompson porte un jugement beaucoup plus sévère sur le microcosme des partisans de Godwin, fils de famille entichés d'une théorie qu'ils se gardent

44 Chernock A., *Men and the Making of Modern British Feminism*, op. cit., p.117.

de pratiquer, et renient par opportunisme⁴⁵. Plutôt que de s'ériger en juge, il convient de souligner la diversité des parcours individuels. Si l'exclusion politique implicite des femmes fut discutée dès les années 1770, il fallut encore des années pour que les réformateurs parlementaires masculins s'intéressent au suffrage des femmes. Une immense majorité s'y refusa ou s'enferma dans le déni : les généreux progressistes comme Fox ou Thelwall, à la pointe du combat pour la liberté d'expression ou la solidarité avec la France républicaine, purent traiter le suffrage des femmes avec dérision. Quelques-uns, tels Cartwright, ont reconnu sa nécessité théorique, ou plutôt admis à contrecœur l'impossibilité de le réfuter absolument, mais de là à militer, ou à devenir « féministe », il y a un grand pas que bien peu ont franchi. Malgré des exceptions individuelles brillantes, il faut constater la continuité des arguments contre le suffrage des femmes, ou plutôt l'inertie qui permettait d'éviter le sujet et d'entretenir un consensus sur le monopole masculin, alors même qu'était disponible tout l'arsenal intellectuel pour défendre la citoyenneté des femmes, et ce dès 1776, sinon plus tôt.

En effet, la représentation virtuelle fut érigée en dogme constitutionnel dans la Grande-Bretagne tout au long du dix-huitième siècle et jusqu'à l'époque victorienne. Les femmes se trouvent cependant dans une position particulière car la grande majorité des réformateurs, jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle au moins, récusent la représentation virtuelle quand il s'agit des hommes, tout en reléguant les femmes à la sphère domestique et non-politique sans avoir conscience de la contradiction patente, ou en l'expliquant de façon par des considérations tenant à la « nature ». Il fallut plusieurs générations de réformateurs – radicaux, chartistes, suffragistes – pour venir à bout de la

45 Thompson E. P., « Benevolent Mr Godwin », dans *The Romantics : England in a Revolutionary Age*, New York, The New Press, 1997, p. 96-106.

représentation virtuelle, la question du genre semblant un obstacle plus fort que le préjugé de classe.